

**Conditions tarifaires accordées par TUNISAIR en faveur des participants  
A la 6eme Convention Aviation Stakeholders (ASC) de l'AFRAA -  
Hammamet du 07 au 09 Mai 2017**

**1. Niveaux tarifaires : en toutes taxes comprises et frais de service**

-50 % de réduction tarifaire sur le tarif affiche le moins cher vendable le jour de L'émission en class Business.

- 50 % de réduction tarifaire sur le tarif affiche le moins cher vendable le jour du vol en class économique.

**2. Conditions d'application:**

**Bénéficiaires :**

Tout participant à la 6eme convention Aviation Stakeholders ( ASC) prévue à Hammamet du 07 au 09 Mai 2017.

**-Justificatif :** Sur présentation d'un bulletin d'inscription, d'une invitation ou tout autre document officiel justifiants la qualité du participant à cette Assemblée.

**Application :** Parcours-TU only  
Code d'émission: DCPN NO. 002 / 17

**Validité des billets:**

Un mois maximum, durant la période de la conférence seulement.

**Emission des billets :**

Le règlement et L'émission des billets doivent être effectués, exclusivement auprès des agences TUNISAIR

**Les billets doivent être annotés :** NON - REF - NON ENDOS-VALID TU ONLY.

**Changement de réservation :**

Un seul changement de réservation est autorisé moyennant un supplément de 50 Euro ou équivalent en Monnaie locale, avant ou après le commencement du voyage.